



FFSA
COUPE DE FRANCE **SLALOMS**



5^{ème} **SLALOM du MORTAINAIS**

15 octobre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des SLALOMS.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE, organise le **15 octobre 2017** avec le concours de L'ECURIE BELENOS, une épreuve automobile de SLALOM dénommé :

5^{ème} **SLALOM DU MORTAINAIS**

Cette épreuve compte pour : **Le Championnat de la Ligue de Normandie**
La Coupe de France des Slaloms 2018
Le Challenge des Sponsors de l'ASA du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie sous le n° **60** en date du 06 / 09 / 2017 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **817** en date du 06 / 09 / 2017 .

ART. 1p ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Code A.S.A.

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	: Mme QUERU Sylvie	Licence n° 14919	13.14
Commissaires Sportifs	: Mr AUBERT Marc	Licence n° 40515	13.14
Commissaires Sportifs	: Mr HELYE Francis	Licence n° 1752	13.05
Directeur de Course	: Mr JOSSE Jean-Denis	Licence n° 34725	13.15
Directeur de Course Adjoint	: Mr POTET Didier	Licence n° 112692	13.14
Commissaire Technique responsable	: Mr TOUPET Michel	Licence n° 55340	13.14
Commissaires Techniques adjoints	: Mr HUBY Yves	Licence n° 4923	12.06
Chargé de la mise en place des moyens	: Mr CAMPAIN Grégory	Licence n° 198112	13.14
Chargés des relations avec les concurrents	: Mr LETELLIER Rémi	Licence n° 1752	13.05
Chargé des Commissaires de route	: Mr SIMON Gérard	Licence n° 164792	13.18
Chronométreurs	: Mr HAREL Hervé	Licence n° 13118	13.14
Médecin Chef	: Mr PETERS DENIS		

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 10 octobre 2017 à minuit

Publication de la liste des engagés le 12 octobre 2016

Vérifications administratives le 14 octobre 2017 de 14 heures 45 à 19 heures 30 à la salle du circuit
le 15 octobre 2017 de 7 h 00 à 9 h 30 à la salle du circuit

Vérifications techniques le 14 octobre 2017 de 15 heures 00 à 19 heures 45 au Parc Concurrents
le 15 octobre 2017 de 7 h 00 à 9 h 45 au Parc Concurrents

Réunion du collège des commissaires sportifs le 15 octobre 2016 à 8 heures 30 à salle du circuit.

Les réunions suivantes seront fixées par la Présidente du Collège.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10 heures

Essais non chronométrés le 15 octobre 2017 de 8 heures 30 à 10 heures 00

Essais chronométrés le 15 octobre 2017 de 10 heures 15 à 12 heures 30

Briefing des pilotes et commissaires le 15 octobre 2017 à 10 heures 00 au Parc Concurrents

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 heures 45

Course

o 1ère manche le 15 octobre 2017 à 13 heures 30

o 2ème manche le 15 octobre 2017 à l'issus de la manche n°1

o 3ème manche le 15 octobre 2017 à l'issus de la manche n°2

o 4ème manche le 15 octobre 2017 à l'issus de la manche n°3

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Le parc fermé final obligatoire pour tous les Concurrents Classés est situé, parc concurrents du circuit.

PODIUM le 15 octobre 2017 après affichage des résultats définitifs,

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2p

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage PRIEUR à LE NEUFBOURG

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 15 octobre 2017 à 9 heures 45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 15 octobre 2017 à 8 heures 30.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

CAMPAIN Grégory
23 rue des Camélias
50660 HERENGERVILLE
Tél : 02 33 76 44 31 Port : 06 40 36 46 59
mail : greg.belenos@gmail.com

Jusqu'au 10 octobre 2017 à Minuit.

Les frais de participation sont fixés à 180 €, réduits à 90 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.. Etablir le chèque à l'ordre de l'écurie Bélénos.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si, quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 Maximum.

Les groupes et classes admis sont :

Groupes Admis :

Voir tableau des groupes et classes.Art 4 du règlement standard des slaloms

Répartition des classes : voir réglementation générale des slaloms.

4.2.7.P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms.

Publicité obligatoire : Néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le SLALOM du MORTAINAIS a le parcours suivant : voir plan

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

Départ : Piste de Karting

Arrivée : Piste de Karting

Longueur du parcours 1400 M

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents sera situé aux PARKING DU CIRCUIT ET PARKING ET AUX ABORDS DE LA D 246 (en accord avec le conseil départementale étant le gestionnaire de celle-ci) et accessible le 14 octobre 2017.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire pour tous les Concurrents Classés est situé, PARC DU CIRCUIT

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications au parc des vérifications :

Pendant les essais et la course au Parc Concurrent

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :
 A la salle du circuit de 8 heures 00 à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures.
 Tél : 02 33 59 60 33 Port : 06 40 36 46 59
 Centre de secours le plus proche : MORTAIN 18 ou 112
 Tél : 02.33.79.30.30

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à la sortie du Parc Concurrents le 15 octobre 2017 à 10 Heures 00
 La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Départ au feu.
 Les pilotes devront retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc..

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours et d'arrivée renversée : 3 secondes
 Porte manquée ou erreur de parcours : manche non prise en compte

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure manche de course.
 Les classement provisoires seront affichés après l'arrivée de la dernière voiture, au Parc Concurrents et seront établis de la façon suivante :

📁 1 Classement Général 📁 1 Classement pour chacun des Groupes 📁 1 Classement pour chacune des Classes

📁 1 Classement Féminin

ARTICLE 10P. PRIX**10.3P. COUPES**

La répartition des coupes non cumulables sera la suivante :

Coupes : aux trois premiers du Scratch,
 au premier du Groupe,
 aux deux premiers de Classe,
 à la première Féminine et fleurs

10.4P. PODIUM

La remise des coupes aura lieu au Podium situé au CIRCUIT après l'affichage des résultats définitifs.

10.5P. REMISE DES COUPES

Elle aura lieu au CIRCUIT
 Tout Concurrent non présent à la remise des prix, perdra le bénéfice de ceux-ci.